

Débat sur l'islam: le chemin de croix de l'UMP

Rejetée par les responsables religieux, désavouée jusque dans la majorité, perçue comme un clin d'œil au FN, la convention «sur la laïcité» prend des allures de naufrage.

L'ESSENTIEL

LE CONTEXTE

L'ensemble des représentants des religions s'opposent au débat sur la laïcité.

L'ENJEU

L'UMP maintient envers et contre tout son projet.

Par ALAIN AUFRAY

Un débat sur la laïcité qui tourne au calvaire. Tel est le supplice paradoxal que s'impose Jean-François Copé. Annoncée tambour battant début 2011, alors que Nicolas Sarkozy venait de lui confier les rênes de l'UMP, l'initiative est combattue sur tous les fronts: pétitions et tribunes assassines, colère des musulmans, perplexité de François Fillon (qui n'y participera pas) et vives inquiétudes

de nombreux responsables de la majorité. Et hier, à une semaine de ce périlleux débat du 5 avril (désormais baptisé «convention UMP sur la laïcité»), voici que «les responsables des cultes en France» – notamment le cardinal André Vingt-Trois, le grand rabbin Gilles Bernheim ou le président du conseil du culte musulman, Mohamed Moussaoui – représentants six religions (1), disent à leur tour leur scepticisme. Dans un texte très argumenté, publié par la Croix, les cosignataires de cette tribune ne ●●●

PRIÈRES DANS LA RUE

Aider à construire des mosquées

Des mosquées se construisent en France. Il y en aurait environ 2000 aujourd'hui. Mais il en manque. Le Conseil français du culte musulman (CFCM) estime à 4000 le nombre des lieux de culte nécessaires pour satisfaire les 20% de pratiquants parmi les 5 millions de musulmans. Sur les 2000 mosquées, une dizaine maximum serait concernée par les prières dans la rue: six à Paris, trois à Marseille et une à Nice. Sur le terrain, certaines communes continuent de freiner des quatre fers et d'entraver les constructions, utilisant par exemple leur droit de préemption. Mais «les municipalités mettent moins d'obstacles qu'autrefois à l'édification de nouveaux lieux de culte», observe la mission Stasi dans son rapport. Les autorisations

d'urbanisme sont plus facilement accordées». Les collectivités territoriales peuvent mettre à disposition des terrains communaux dans le cadre de baux emphytéotiques (de très longue durée) et accorder des garanties d'emprunt. Le rapport Machelon juge qu'il faut aller plus loin, qui préconise que «l'aide directe» par les communes soit «formellement autorisée». La Fondation pour l'islam de France pourrait également être réactivée. Créée par Dominique de Villepin lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, mise en sommeil par Nicolas Sarkozy, elle devait collecter des fonds et les redistribuer en vue notamment de la construction de lieux de culte. Mais elle n'a jamais fonctionné.

C.C.

ÉCOLES, CRÈCHES, CANTINES...

Ni voile, ni menu spécial

Y a-t-il une montée des revendications religieuses dans tous les secteurs de la société? Dans une délibération sur «l'expression de la liberté religieuse au travail» rendue mardi, la Halde dénonce des «crispations croissantes». Les entreprises feraient face à une augmentation des «revendications rituelles (menus spécifiques, salles de prières)» ou «des cas de femmes décidant de porter le voile sur leur lieu de travail». Le groupe de travail sur la laïcité présidé par André Rossinot signalait déjà que «la demande de nourriture halal, et dans une moindre mesure casher, est en progression dans les cantines scolaires, voire dans certains restaurants administratifs, alors qu'elle était extrême-

ment marginale il y a seulement quelques années». En réponse, les députés préconisaient que soient prohibés «les menus confessionnels» qui «aboutiraient à une ségrégation de fait». S'agissant du port des signes religieux, la Halde «recommande d'examiner l'opportunité d'étendre les obligations de neutralité aux structures privées des secteurs médico-social, social ou de la petite enfance chargées d'une mission de service public».

Au motif que les parents accompagnant les sorties scolaires peuvent être «assimilés à des personnels occasionnels de l'Éducation nationale», Luc Chatel pense à interdire aux mères concernées le port du foulard.

C.C.

MANQUE DE CADRES²

Former enfin les imams

C'était l'une des missions du Conseil français du culte musulman (CFCM) lors de sa création, en 2003: former des imams républicains. Selon Mohammed Moussaoui, son président, sur les 1800 imams exerçant en France, 300 viennent de l'étranger: 150 de Turquie, 120 d'Algérie, 30 du Maroc. Une enquête du ministère de l'Intérieur, en 2005, avait montré par ailleurs qu'«un bon tiers ne parle pas ou très difficilement notre langue, un petit tiers s'exprime moyennement et le tiers restant s'exprime avec aisance». Par ailleurs, seulement «45% sont salariés de manière régulière. [...] Les autres sont bénévoles ou rétribués par des oboles de type divers».

Ces dernières années, di-

verses hypothèses de formation des imams ont été examinées. Sans grand succès. La Mosquée de Paris a créé son propre institut, l'Union des organisations islamiques de France également. Mais il s'agit de formations exclusivement pastorales. Pour le côté sciences humaines, la «Catho» de Paris a ouvert en janvier 2008 un cursus «religions, laïcité, interculturalité». Le projet de créer une faculté de théologie musulmane en zone concordataire à Strasbourg, n'a jamais vu le jour. Tant que la question du statut social et économique des cadres religieux musulmans français ne sera pas réglée, ces efforts resteront de toute façon vains.

C.C.





A l'hôpital Avicenne de Bobigny. Construit en 1935, il s'appelait jusqu'en 1978 «hôpital franco-musulman».

PHOTO VINCENT NGUYEN. RIVAPRESS

ÉDITORIAL

Par NICOLAS DEMORAND

Ficelle

Rappelons les faits. A l'origine, il y a quelques semaines seulement, l'UMP prétendait débattre de la place de l'islam en France. La stigmatisation, et la ficelle électoraliste étaient si grosses qu'il fallut en urgence faire machine arrière. Le «grand débat» annoncé devint un simple débat parmi d'autres, puis une petite table ronde sur la laïcité dont ni les intervenants, ni les modalités ne sont encore connus. Parions sans risque, instruit par le débat sur l'identité nationale, qu'il n'en sortira rien d'autre que de roboratives banalités puisées dans le catéchisme républicain ou de petits gadgets pour sauver la face. Car pour le reste, au sujet de la laïcité, tout est déjà sur la table. Ces dernières années, peu de questions ont fait l'objet d'une telle masse de missions et de commissions, de rapports qui offraient au politique des propositions concrètes pour régler les problèmes là où ils surgissent. Jusqu'à présent, avec responsabilité, la République a d'ailleurs toujours su rappeler les règles, ou les amender quand il le fallait. Les questions qui restent ouvertes pourraient être réglées sereinement si la construction du consensus était l'objectif de toutes ces opérations qui, manifestement, recherchent l'effet inverse : hystériser, chauffer à blanc l'espace public pour préparer le terrain de la présidentielle. Ces débats «intéressent les Français», nous dit-on. Pas au point, en tout cas, d'inverser les vertigineuses chutes de popularité de ceux qui les organisent, ni de pousser à aller voter les jours d'élection.

BLOCAGES MÉDICAUX

A l'hôpital, «il suffit de discuter»

C'est une femme, tout à fait athée. Allez savoir pourquoi, mais lorsqu'elle a accouché de son premier enfant, elle avait un souhait. Elle préférait que ce soit une femme qui la prenne en charge. C'est un homme, employé dans un grand magasin. Il est gay, et il le reconnaît sans hésiter : «Moi je préfère aller voir un médecin gay, je suis moins anxieux.» C'est une adolescente, en plein désarroi. Ses parents insistent pour qu'elle aille voir un psychiatre. Elle accepte, puis refuse quand elle voit que c'est une femme. «Je n'ai pas confiance», dira-t-elle. Ainsi va la médecine, au gré des souhaits intimes de chacun. Le libre choix du médecin est une donnée de base, y compris à l'hôpital lors des consultations. Chacun le choisit avec ses critères personnels. Et d'ordinaire, ce principe est approuvé et revendiqué par tous. Et voilà que bizarre-

ment, dès que la femme est voilée, le choix est remis en cause, dénigré et caricaturé pour cause de sous-entendus religieux. «Le seul problème, bien évidemment, c'est en situation d'urgence à l'hôpital, raconte un chef de service d'urgences d'un hôpital parisien. «Là, il n'y a plus le choix. La plupart du temps, la patiente le comprend très bien.» Mais y a-t-il tant de conflit ? Un exemple, la maternité de l'hôpital d'Annecy : plus de 3 000 accouchements par an. La chef du département, Suzanne Breig est catégorique : «Aucun problème. Quand j'étais chef de clinique à Paris, le problème se posait parfois, mais c'était l'ambiance qui était tendue. A Annecy, ce type de problème s'envenime peut-être une fois tous les deux ans, mais guère plus souvent. Les autres fois, il suffit de discuter.»

É.F.

CRÉNEAUX À LA PISCINE

Refuser la ségrégation hommes-femmes

«Chez moi, il n'y a pas de piscine», sourit François Grosdidier, le maire UMP de Woippy (lire page 4). Soulagé de ne pas avoir à gérer des demandes de créneaux spécifiques pour les femmes ? Laurent Cathala, le maire PS de Créteil, confirme que les sollicitations sont nombreuses. Il y répond toujours négativement. Pour avoir cédé, en 2003, Martine Aubry, la maire PS de Lille, s'est trouvée au cœur d'une polémique qui la poursuit toujours. L'«expérimentation» a été stoppée en 2009. Les trois commissions ayant planché sur le principe de laïcité sont opposées à cette ségrégation hommes-femmes dans le sport. Dans son rapport, la mission Machelon cite parmi les «revendications communautaristes les plus inacceptables [...] la demande de plages horaires réservées aux filles dans les piscines municipales». La

mission Stasi relevait pour sa part que «la pratique sportive féminine est en baisse sensible dans ces quartiers. Des femmes sont de facto exclues des stades et des piscines. Des clubs féminins ou mixtes disparaissent». «Cet ensemble de phénomènes [...] nourrit un repli communautaire plus subi que voulu dans bien des cas», alertait-elle. La préconisation du groupe de travail présidé par André Rossinot vient comme en réponse : «Diffuser auprès des collectivités territoriales et des autres services publics de proximité un outil d'aide à la décision, sous la forme d'une «Charte de la laïcité et de la citoyenneté dans les services publics» rappelant l'exigence de mixité qui s'impose dans l'utilisation de l'espace public, et notamment dans celle des équipements sportifs (piscines, gymnases...), y compris lorsqu'ils sont mis à la disposition d'associations».

C.C.

... contestent pas le besoin d'«adaptations du cadre juridique et réglementaire de la vie des cultes en France». Ils rappellent que ces questions ont fait l'objet de rapports de toutes sortes, souvent assortis de réponses concrètes aux divers problèmes que semble découvrir l'UMP. Mais ils estiment surtout qu'à «la veille de rendez-vous électoraux importants», le moment est mal choisi et qu'un parti politique, «fût-il majoritaire», n'est sans doute pas «la bonne instance pour conduire seul» une telle réflexion. «N'ajoutons pas de confusion dans la période trouble», demandent-ils, manifestement persuadés que ce débat, voulu par Copé et vivement encouragé par Sarkozy, relève de la manœuvre. Il ne leur a pas échappé que le Président s'est passionné pour le sujet après que Marine Le Pen a lancé, il y a quatre mois, sa diatribe contre «les prières de rue».

«EN FINIR». Copé garde bon espoir que ce débat tournera finalement à son avantage, comme pour la burqa. Le texte d'interdiction qu'il préconisait était contestée jusqu'au sommet de l'Etat. «On nous disait attention, il ne faut pas nourrir l'islamophobie. Et à la fin, tout le monde était pour la loi», se souvient un proche du député-maire de Meaux. Depuis des semaines, Copé se démène pour convaincre qu'il n'est pas question de «stigmatiser» mais d'«aider» les musulmans à vivre «dignement» leur religion. Il s'en est expliqué, en tête à tête, avec la plupart des dignitaires religieux. Il a plaidé sa bonne foi devant ses amis politiques. En vain. Hier encore, au bureau politique de l'UMP, l'ex-maire de Strasbourg Fabienne Keller, a demandé «l'annulation» du débat, tandis que le maire de Nancy, André Rossinot, disait confusément son malaise face à la «porosité» de débats qui «surfent sur les circonstances». Les amis de Xavier Bertrand – l'ex-numéro 1 de l'UMP si souvent raillé par Copé quand il dirigeait le parti – ne se privent pas non plus de critiquer. Plus grave pour le chef du parti, son ami François Baroin, auteur en 2003 du rapport sur la laïcité qui fait référence à droite, ne cache pas son impatience d'«en finir avec tous ces débats». Il l'a dit lundi matin. Et le soir même, Copé à bout de nerf laissait exploser sa colère contre François Fillon, inquiet des risques de stigmatisation. «C'est insupportable, on le fait passer pour un sale type, pour un raciste, alors que tout est calé!» s'empare un de ses collaborateurs.

AMBIGUÏTÉ. En fait, ce débat sur «l'islam dans la république» n'a jamais levé l'ambiguïté de ses origines. Pour François Baroin et Bruno Le Maire, tous deux orateurs de la convention, il s'agit de régler certains problèmes pratiques pour désarmer Marine Le Pen afin qu'elle ne puisse pas claironner jusqu'en 2012 que l'UMP n'a rien fait sur les prières de rues ou sur la viande halal. Le candidat Sarkozy serait ainsi débarrassé du sujet. A l'inverse, la droite du parti veut agiter ces questions pendant la présidentielle. Entre les deux, Copé n'a jamais vraiment levé l'ambiguïté. ♦

(1) Les religions catholique, protestante, musulmane, juive, orthodoxe et bouddhiste.

Lire aussi le rebond d'Eric Fassin: «L'islam, vous dis-je!» ou Sarkozy, médecin imaginaire», page 24



La mosquée de Woippy, d'une capacité de 1200 personnes, a été inaugurée en août 2008. PHOTO PASCAL BASTIEN

A Woippy, commune très mélangée, le maire UMP a financé une mosquée:

«Les musulmans ne sont pas moins égaux que les autres»

Les prières dans la rue, François Grosdidier, le maire UMP de Woippy (Moselle), en a connues. «Quand je suis arrivé à la mairie, en 2001, les musulmans disposaient d'une petite pharmacie d'une capacité de 50 ou 60 places, qu'ils avaient achetée.» Une capacité très insuffisante, sachant que les fidèles de l'islam représentent 40% des 14 000 habitants de la commune. Aujourd'hui, les musulmans woippyciens prient dans une mosquée flambant neuve, d'une capacité de 1 200 personnes totalement payée par la mairie, frais de fonctionnement – électricité et chauffage – compris. «J'aurais pu laisser les musulmans prier dans leur local, en violation complète avec la réglementation sur les lieux recevant du public, ou bien dans l'espace public ce qui était indigne pour eux et insupportable pour les riverains», résume François Grosdidier.

Concordat. Exception française, la commune de Woippy – comme celles des trois départements d'Alsace-Moselle – se trouve en zone concordataire. Signé en 1801 par Napoléon et le pape Pie VII, le concordat ne concernait au départ que les catholiques. Il a été étendu aux protestants (luthériens et calvinistes) en 1802 et aux Juifs en 1808. Aux termes de cet accord, l'Etat et les collectivités locales assument une partie des charges liées au culte. De ces avantages, les musulmans sont exclus (comme les protestants évangéliques). Ce qui choque François Grosdidier: «On ne peut pas leur dire que les musulmans seront éternellement moins égaux que les autres parce qu'ils n'étaient pas là en 1802.» Mais du fait du concordat, la loi de 1905 ne s'applique pas. En clair, rien n'interdit ici à un maire de subventionner les cultes. Partant du principe que «ce qui n'est

pas interdit est autorisé», François Grosdidier a décidé d'offrir une mosquée aux musulmans. «On a racheté une ancienne trocante qu'on a réaménagée dans un style un peu orientalisant.» Fin août 2008, les musulmans se sont installés. Coût de l'opération pour la commune: 3 millions d'euros. «L'enveloppe globale de notre projet de rénovation urbaine, dans lequel s'inscrit la construction de la mosquée, était de 100 millions d'euros», relativise François Grosdidier.

De l'extérieur, ce lieu de culte – un grand hangar blanc – est difficilement identifiable. Passé la porte, un petit hall bordé de casiers où les fidèles laissent leurs chaussures. Puis l'immense salle de prière recouverte d'une épaisse moquette verte. Au fond, séparé par une claustra, l'espace réservé aux femmes. Les musulmans y sont chez eux. Bien qu'ayant financé l'équipement, le maire leur laisse une paix royale. Au départ, l'association gestionnaire du lieu de culte était présidée par un proche de la Fédération de la Grande mosquée de Paris, qui revendique un islam libéral et républicain. Il a été battu lors de la réélection des instances par Mohamed Kaddouri, membre de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), réputée proche des Frères musulmans. «Le maire a un esprit ouvert, nous sommes totalement indépendants», dit ce dernier.

Prédicateurs. Comme toutes les mosquées, celle de Woippy invite des prédicateurs pour des prêches ou des conférences. L'état-major de l'UOIF a défilé. Mais aussi des personnalités plus problématiques.



Ainsi, Hani Ramadan, frère de Tariq Ramadan et directeur du centre islamique de Genève, qui justifie la lapidation des femmes au motif qu'elle est «dissuasive» et «très difficilement applicable». Ou le Français Hassan Iquioussen, qui avait qualifié les Juifs d'«avares et

usuriers» et accusé les sionistes d'avoir poussé «Hitler à faire du mal aux Juifs allemands pour les forcer à partir» dans une conférence publique donnée en 2003.

Envieux. Dans la région, le sort des musulmans de Woippy fait des envieux. En mars, leurs coreligionnaires de Rompas, petite commune mosellane, sont venus quêter pour la construction d'un lieu de culte lors de la prière du vendredi, comme cela se pratique couramment dans les mosquées. «Ils aimeraient avoir les mêmes avantages que nous», explique Mohamed Kaddouri. Bien qu'également située en zone concordataire, la mairie refuse de les aider.

A l'Assemblée, où il siège comme député de Moselle, François Grosdidier se bat pour que, «au nom de l'égalité», la France aide les musulmans à rattraper leur retard en mosquées. Il a déposé deux propositions de loi en ce sens. L'une «visant à intégrer le culte musulman dans le droit concordataire d'Alsace et de Moselle», l'autre à «permettre aux collectivités territoriales de construire des lieux de culte [...] lorsque les conditions d'exercice du culte répondant à un besoin d'une partie substantielle de la population ne sont pas remplies». Ces deux propositions sont restées lettre morte.

Envoyée spéciale à Woippy
CATHERINE COROLLER